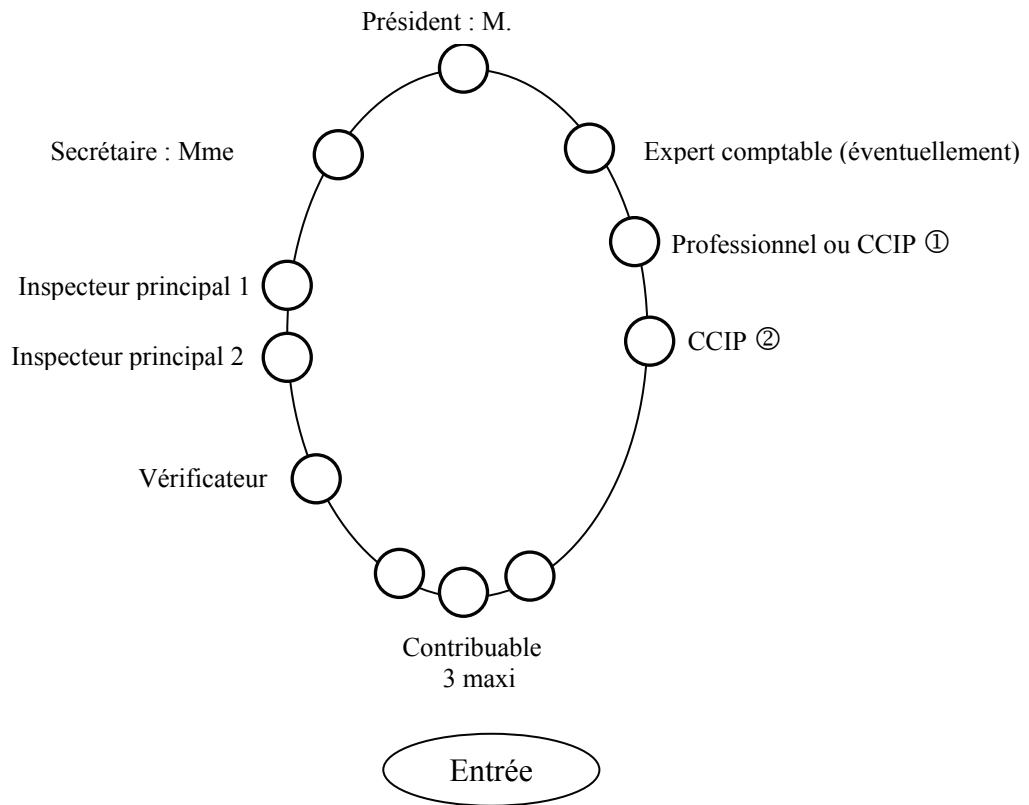


Commissions départementales des impôts des Hauts de seine

QUELQUES ELEMENTS DE FORME DE JEAN-PIERRE SCHMITT

1 – Disposition des lieux (92)



2 – Les participants

- Le Président, M.
 - Magistrat du Tribunal Administratif ou CAA Versailles ;
 - Accueillant ouvert au contribuable ; veille au contradictoire entre contribuable et vérificateur pour des débats contradictoires.
 - A-t-il eu le mémoire complémentaire ?
 - défend ses troupes - IP et vérificateur – si dérapages verbaux.
 - conserve sa liberté de jugement sur la pertinence de la vérification.
- La secrétaire, Mme
 - Résume l'affaire en début de séance ; prend des notes ;
 - rédigera le projet d'avis qu'elle proposera au Président.
- IP1 et IP2
 - Défendent le vérificateur et le service sauf si vérificateur faible ;
 - compétents sur le fond, oh combien !
 - ont horreur d'avoir l'impression de mauvaise foi du contribuable.
- Vérificateur
 - Son attitude dépend beaucoup de la qualité des rapports humains avec le contribuable durant et après la vérification.
- Contribuable
 - 3 max.
 - ne pas se couper, se contredire.
- Expert-comptable
 - Compétent sur le fond ;
 - Attention : parfois joue à l'IP pour démontrer son savoir...
- Professionnel CCIP ① et/ou ②
 - En principe compétent ;
 - plutôt généralistes CCIP ;
 - assure la permanence et de bons rapports avec le Président, la secrétaire et les IP.

3 – Le lancement des débats

- Le Président donne la parole au contribuable.
- 10-15 minutes au grand maximum !
Ne pas refaire la vérification en séance.
Le vérificateur est censé avoir eu le mémoire complémentaire.
Il ne sera pas à priori étudié en détail en séance.
- Forme mesurée :
 - débat verbal
 - ton
 - vocabulaire
 - attitude.

Les participants, Président, IP, expert-comptable, professionnel, CCIP, sont sensibles à la qualité du dialogue vérificateur-IP.

4 – Les débats et leur conclusion

- 30 minutes maxi.
 - Si possible ne pas produire de nouveau document pendant les débats.
 - Essentiel des débats : entre contribuable et vérificateur.
 - Questions des autres participants : Président, IP, CCIP, expert-comptable.
 - Etre très attentif aux propos de l'expert-comptable !
 - Le Président mène les débats. Lui demander la parole.
 - Si position du contribuable très forte, ne pas écraser le vérificateur et les IP !
 - Forme mesurée (bis).
 - Sortir le bon argument au bon moment. Savoir se taire quand il le faut. C'est le principe de la porte battante !
-